

**L'Assemblée Générale du département de philosophie de l'université Bordeaux-Montaigne, réunie mardi 21 janvier 2020, a voté à la majorité les points suivants :**

1/ Nous exprimons notre solidarité avec les étudiant.e.s et les personnels précaires.

- Nous nous inquiétons, en effet, de la précarisation et de la paupérisation des étudiant.e.s face à la question du logement, de la satisfaction des besoins quotidiens et de l'importance grandissante de la part consacrée au travail salarié dans leur emploi du temps.
- Nous nous alarmons des effets de la LPPR en termes de précarisation du personnel enseignant.e-chercheur.se en cas de disparition du corps des maître.sse.s de conférence et nous associons aux demandes des personnels précaires (vacataires, contractuels, boursiers) à plus de protection et à la pérennisation de leur emploi dans un contexte de sous-encadrement pédagogique dramatique

2/ Nous tenons à manifester notre opposition résolue aux orientations qui s'expriment dans les trois rapports remis à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en vue du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (« Financement de la recherche », « Attractivité des emplois et des carrières », « Recherche partenariale et innovation »), notamment :

- la remise en cause radicale du statut d'enseignant-chercheur
- la mise en danger, sinon la disparition programmée, du corps des maître.sse.s de conférence au bénéfice de tenure-tracks
- l'affaiblissement des instances nationales de qualification, de recrutement et de suivi de carrières des enseignants-chercheurs
- la mise en concurrence des personnels au sein des unités de recherche et des départements
- limitation inquiétante de la liberté de la recherche

Sans remédier à la dégradation générale de notre métier, pourtant constatée, dans ces trois rapports, la mise en application de ces préconisations aggraverait à la fois nos conditions de travail (enseignement, administration, recherche) et celles, corrélées, de nos étudiant.e.s ainsi que des personnels administratifs.

Leur logique rejoint les récentes réformes du baccalauréat, les refontes des concours de recrutement des enseignants et la création récente des établissements « expérimentaux » d'enseignement supérieur. C'est pour dénoncer cette logique que nous proposons la mise en place, à différentes échelles, d'actions permettant de manifester notre opposition résolue.

3/ Le même attachement au cadre national du recrutement, à un service public de qualité et aux libertés académiques conduit l'assemblée générale du département de philosophie à s'opposer résolument à la réforme de la formation des enseignants du secondaire et spécialement du concours du CAPES, définitivement vidé de ses exigences et de son contenu disciplinaires. Contrairement aux annonces accompagnant la publication des textes portant sur la réforme de l'accès à l'enseignement, le projet de réforme du CAPES semble réserver de fait la réussite à ce concours aux seuls détenteurs du Master MEEF, faisant par là peser une grande incertitude sur l'avenir des

étudiants titulaires ou inscrits actuellement en Master à dominante "recherche" et sur la pérennité à moyen terme de ce type de diplôme (et à plus long terme du maintien de la recherche en philosophie à l'université).

Les réformes proposées ne se contentent pas de faire du Master MEEF la seule voie d'accès au métier d'enseignement, elles modifient en outre profondément la nature de cette formation. Nous dénonçons la diminution de la part de disciplinaire dans le cadre du master MEEF, la mise en place de stages en responsabilité insuffisamment rémunérés avant même l'obtention du concours qui mettent gravement en cause les conditions de travail des étudiants de M2, et des capacités d'accueil décidées par le rectorat beaucoup trop limitées. Nous rappelons que la sélection d'entrée en master effectuée par chaque université et chaque INSPE n'a pas vocation à se substituer dans les faits à un concours national.

4/ Nous soulignons la nécessité de sortir de la logique de destruction systématique du modèle social hérité du conseil national de la résistance et des statuts de la fonction publique d'Etat et demandent que des moyens soient alloués d'urgence aux universités et aux unités de recherche pour endiguer la précarité qui touche les étudiantes et les étudiants et toutes les catégories de personnels de l'enseignement supérieur et la recherche.

5/ L'Assemblée Générale :

- invite les collègues du département à rejoindre la mobilisation de l'université Bordeaux-Montaigne en participant à l'université alternative et aux actions qui en permettent l'existence (cours alternatifs, conférences, débats...)
- propose de ne pas contrôler l'assiduité des étudiants pour leur permettre de se mobiliser
- propose d'assurer à tous les étudiants une note plancher de 10/20
- appelle les collègues à rejoindre le cortège de l'ESR lors de la manifestation de la journée nationale d'action du vendredi 24 janvier.